

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

Par courriel seulement

Le 12 avril 2024

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2020-109 relative au remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité
Votre dossier : R-4047-2018 phase 2
Notre dossier : R055428 YF

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2020-109 rendue le 13 août 2020, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant le remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Rappel des faits

Le 18 décembre 2019, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*¹ (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet² précité.

Le coût total initial du Projet s'élevait à 288,6 M\$, avec des mises en service prévues s'échelonner de décembre 2019 à décembre 2024 inclusivement.

Dans sa décision D-2020-109, à la page 65, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

² Le Projet s'inscrit dans un projet plus large chez Hydro-Québec qui vise à remplacer les systèmes de conduite des réseaux (SCR) de transport (SCR-T) et de distribution d'électricité (SCR-D). Il s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Maintien des actifs ».

AUTORISE le Transporteur à réaliser le projet relatif au remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité ainsi que des travaux connexes, tel que décrit par le Transporteur;

Dans cette même décision, la Régie mentionne aussi ce qui suit :

« [211] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 % et s'il obtient une nouvelle autorisation du conseil d'administration d'Hydro-Québec à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation du Projet a été réévalué à la hausse et que le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 288,6 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation et dont l'impact s'est confirmé en fin d'année 2023.

Ainsi, en décembre 2023, le conseil d'administration d'Hydro-Québec a été informé d'une augmentation des crédits globaux requis pour le remplacement des systèmes de conduite du réseau. Pour le Transporteur, cette augmentation représente une hausse de 116,8 M\$ du coût de réalisation du Projet, portant ainsi le coût de ce dernier au montant de 405,4 M\$. Les mises en service du Projet s'échelonnent jusqu'en 2025.

Explication des écarts

Les principaux écarts, totalisant 116,8 M\$, proviennent des éléments suivants :

- Le report des mises en service à la suite des enjeux associés à la pandémie de COVID-19 tels que :
 - La prolongation des délais de développement ou de livraison de certains volets du Projet réalisés par des fournisseurs externes, nécessitant la mobilisation des équipes du Transporteur pendant de plus longues périodes;
 - Le recours plus marqué à l'expertise de fournisseurs externes, dans un contexte de pénurie de la main-d'œuvre;
- Les efforts additionnels significatifs découlant de la complexité de certains volets du Projet tels que l'intégration d'interfaces entre les systèmes externes et le futur système de conduite du Transporteur; l'acquisition des données des installations, compte tenu de l'absence de solution disponible sur le marché;
- Les efforts additionnels requis dans le Projet pour le développement d'interfaces avec le système de conduite du réseau de distribution d'électricité;

- La hausse des frais financiers, compte tenu du report des mises en service et des éléments décrits précédemment.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
Remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité
(en millions de dollars)

	Autorisation initiale D-2020-109	Prévision	Écarts
Coûts de l'avant-projet	17,2	16,5	- 0,7
Sous-total	17,2	16,5	- 0,7
Coûts du projet			
Conception, réalisation, essais et implantation	212,7	315,8	103,1
Autres coûts	35,6	38,1	2,5
Frais financiers	23,1	35,0	11,9
Sous-total	271,4	388,9	117,5
TOTAL	288,6	405,4	116,8

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du Projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Il est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette